

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DCPA 2** Travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts sis 105 rue de Glacière (13<sup>ème</sup>)- Indemnisation de la société 3J BATIMENT.

**M. Jacques BAUDRIER, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le paiement à la société 3J BATIMENT d'une indemnisation pour l'allongement du chantier dans le cadre de l'opération de travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts sis 105 rue de Glacière (13<sup>ème</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques Baudrier au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la société 3J BATIMENT au titre de l'allongement du chantier dans le cadre de l'opération de travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts sis 105 rue de Glacière (13<sup>ème</sup>) ;

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 : Les dépenses correspondant pour un montant total de 6 825 € seront imputées sur le budget de la Ville de Paris, exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**